

**AV2E- Association Vivre Esplanade de l'Europe-
Assemblée générale ordinaire du vendredi 4 avril 2025
RAPPORT FINANCIER**

Rapport financier

L'association présente ses comptes pour l'exercice 2024-2025.

Les comptes ont été clôturés le 31 mars 2025 et portent sur une durée d'exercice de 12 mois du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

Méthode :

Il est rappelé :

-que la comptabilité est tenue selon la méthode dite « d'encaissement-décaissement ».

-que les procédures de contrôle mises en place consistent en un rapprochement des relevés bancaires avec les comptes de charges et de produits.

- que le bilan se résume comme pour 2023-2024 à l'actif, au solde des comptes bancaires positifs et au passif, à la situation nette dont les fonds propres.

Le président et moi-même, nous avons validé les montants des comptes issus de cette démarche.

Le rapport financier évoque successivement :

- les résultats de la gestion de l'exercice 2024-2025,*
- la situation patrimoniale de l'association au 31 mars 2025,*
- la proposition d'affectation du résultat de l'exercice.*

LES RÉSULTATS DE LA GESTION DE L'EXERCICE 2024-2025
Pour cet exercice, les charges s'élèvent à 3 474 euros et les recettes à 2 909 euros.

Les charges sont en augmentation de +913 € par rapport à 2024 et les produits en hausse de +789 €. Ils génèrent un déficit de 565 euros avec une dégradation équivalente de la trésorerie, soit 9% en moins par rapport à 2024 ramenant les disponibilités de 6 970 € à 5 908€.

Les 2 principales causes liées à cette situation sont :

- le coût de l'exposition sur les 35 ans d'Antigone pour 1 362€,
- le montant des cotisations des résidents ramenées à 150 € par maison et par an mais qui concernent l'exercice précédent et l'exercice en cours, soit 2 fois 1 350 €.

Les autres charges courantes reconduites en 2024-2025 représentent 60 % du total des charges. Je relève par ordre décroissant :

- les frais du spectacle de la fête des voisins 2024 pour 600 euros,
- les coûts des pots de l'amitié, de la fête des voisins et de la chandeleur pour 374 euros,
- la gestion informatisée et son site « hébergement » pour 236 euros,
- les frais d'impression du journal L'Echo de Samothrace et des flyers distribués pour 220 euros,
- la prime d'assurance et les services bancaires pour 177 euros ;
- la location de la salle pour les AG et la fête des voisins pour 172€,
- l'achat de fleurs en hommage au décès de Gérard Blanc pour 120€,
- le versement des cotisations aux associations de quartier (associations : Antibruit, Balez) dont les actions sont en lien avec nos actions, pour 110 €,

A noter que la recette rapportée par le vide grenier organisé sur la place, a été reversée en aide pour l'Ukraine.

2-La situation patrimoniale de l'association au 31mars 2025,

*Elle se résume aux fonds propres **nets** correspondant au montant des disponibilités bancaires, soit 5 905 euros.*

3- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice.

Il est rappelé que les comptes ont été tenus à la disposition des adhérents, au siège pendant les 15 jours précédant l'assemblée.

A la suite de cet exposé, sont soumises à votre vote, les résolutions habituelles à savoir :

- l'approbation des comptes,*
- et l'affectation du résultat au report à nouveau.*